

Énoncé économique 2020

Table des matières

Message de la présidente du conseil et du président-directeur général	3
Points saillants	4
Développements de 2020	5
Notre rendement	9
Rendement financier	9
Rendement opérationnel	10
Taux de financement et trajectoire	10
Annexe : Exigences liées à la mise à jour du plan de suffisance	17

Remarque : La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Message d'Elizabeth Witmer, présidente du conseil, et de Thomas Teahen, président-directeur général

Au nom du conseil d'administration de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario (WSIB), nous avons le plaisir de présenter l'*Énoncé économique 2020*.

L'*Énoncé économique 2020* donne un aperçu de nos améliorations de services, de nos résultats opérationnels et de notre rendement financier au cours de l'exercice écoulé. Pour le deuxième exercice consécutif, le niveau de financement de la WSIB demeure supérieur à 100 % selon le ratio de suffisance, étant donné qu'il était de 115,4 % à la fin du deuxième trimestre 2020.

Sans surprise, la pandémie de COVID-19 a présenté des défis. Cependant, grâce à notre discipline budgétaire et à nos efforts continus d'amélioration de tous les aspects de nos activités au cours de l'exercice écoulé, nous avons une base solide pour continuer à fournir et à améliorer nos services. Nous prévoyons le maintien d'un ratio de suffisance de plus de 100 % au cours de la prochaine décennie.

En 2020, notre solide situation financière et nos processus de continuité opérationnelle nous ont permis d'assurer un niveau de service élevé aux personnes qui comptent sur nous, et de soutenir les entreprises tout au long de cette période difficile et incertaine. Au début de la pandémie, nous avons pu verser des prestations aux personnes atteintes d'une lésion ou maladie professionnelle et payer les fournisseurs, sans interruption, et avons pu offrir un programme d'aide financière aux entreprises. En lançant davantage de services en ligne, nous avons facilité les interactions avec notre organisme, tant pour les personnes blessées ou malades que pour les entreprises inscrites chez nous. Il s'agissait de services essentiels durant la pandémie.

Nous avons commencé l'exercice 2020 en offrant notre quatrième réduction de taux de prime consécutive et, en 2021, nous n'augmenterons pas les taux. Cette année, nous avons aussi lancé le nouveau modèle visant à établir les taux de prime de manière plus équitable et transparente ainsi qu'à assurer la viabilité de nos services. Ce modèle va de pair avec notre programme Excellence en santé et sécurité, qui offre aux entreprises un moyen pratique d'investir dans la santé et la sécurité au travail, y compris dans la préparation à la pandémie et la reprise dans le contexte de celle-ci.

Nous avons dû travailler collectivement en vue de préserver notre capacité à continuer d'aider les gens comptant sur nous et remercions toutes les personnes qui y ont contribué, notamment notre conseil d'administration, nos employés, les partenaires du système et les employeurs de l'Ontario finançant le régime.



Elizabeth Witmer
Présidente du conseil



Thomas Teahen
Président-directeur général

Points saillants

Nous faisons face à la pandémie. Après avoir travaillé avec les entreprises afin d'éliminer le passif non provisionné en 2018, nous avons commencé l'exercice 2020 avec un surplus et en étant bien préparés à l'important ralentissement économique qui a commencé à la fin du T1. Malgré la perturbation des économies mondiale, nationale et provinciale attribuables à la COVID-19 et les restrictions imposées aux entreprises, notre situation financière demeure solide. À la fin du T2, nous avons atteint un niveau de financement de 115,4 % selon le ratio de suffisance. Nous avons assuré la disponibilité des prestations des personnes atteintes d'une lésion ou maladie professionnelle, notamment celles des milliers de personnes ayant fait une demande pour COVID-19 reliée au travail.

Nous sommes là pour vous aider. Même si les bureaux de la WSIB sont fermés au public, nous continuons à soutenir la population et les entreprises de l'Ontario, et faisons tout pour éviter la perturbation de nos prestations et services. Depuis le début de l'année, nous avons enregistré plus de 7 000 demandes liées à la COVID-19 et fournissons des prestations aux personnes qui en ont besoin. Nous faisons partie du programme d'aide financière provincial à l'intention des entreprises. De plus, nous œuvrons avec nos partenaires de santé et sécurité pour aider les entreprises à rouvrir en toute confiance, à rester ouvertes et à assurer la sécurité de leurs employés.

En fait, la pandémie a fait que nous avons accéléré notre transformation numérique. En juin, nous avons lancé un service électronique pour les personnes ayant présenté des demandes, en complément de ceux offerts aux entreprises.

Le taux de prime moyen n'augmentera pas en 2021. En 2016, le taux de prime moyen était de 2,59 \$. En 2020, nous l'avons abaissé à 1,37 \$, soit une réduction totale de 47 %. En 2021, nous n'augmenterons pas les taux de prime des entreprises déjà inscrites et les maintiendrons aux niveaux 2020. Nous reconnaissons les défis affrontés par de nombreuses entreprises de l'Ontario par suite des conditions économiques causées par la pandémie. Grâce à la solidité continue de notre situation financière, nous pouvons aider les entreprises durant cette période et assurer la continuité des prestations et services pour les personnes qui en ont besoin.

Nous prévoyons le maintien du financement intégral. Selon un scénario de référence supposant une diminution considérable des gains assurables et des pertes d'investissement en 2020, puis une reprise graduelle et aucune augmentation du taux de prime moyen, notre taux de suffisance devrait rester supérieur à 100 % dans un avenir prévisible.

Développements de 2020

Pandémie de COVID-19

Les événements sans précédent survenus en 2020 depuis la déclaration d'une pandémie mondiale à la mi-mars ont eu des répercussions majeures sur la population et les entreprises de l'Ontario. Comme de nombreuses entreprises et organisations de la province, notre organisme a été touché à différents égards, tels que le nombre des demandes enregistrées, les types des demandes reçues, les produits perçus et les coûts payés. Ci-dessous, nous décrivons les répercussions de la COVID-19 jusqu'ici ou celles prévues, ainsi que leurs implications financières.

Volume des demandes

Le nombre des demandes reçues par la WSIB a baissé durant la seconde moitié du mois de mars et en avril. Cette baisse est attribuable à la diminution de l'activité économique en raison des mesures mises en place en Ontario pour éviter et limiter la propagation de la COVID-19. En moyenne, le volume quotidien des demandes se trouvait environ 45 % en dessous des niveaux prépandémie (annexes 1 et 2), puis il a recommencé à augmenter en mai avec l'accroissement de l'activité économique. En juillet, il s'établissait 22 % en deçà des niveaux moyens habituels. Pour l'annexe 1, le volume des demandes était de 13 % inférieur à la normale, tandis que celui de l'annexe 2 demeurait 56 % plus bas. Nous nous attendons à l'augmentation continue des volumes du moment que l'activité économique continue de croître.

Le volume des demandes de prestations sans interruption de travail baisse considérablement depuis le début de la pandémie, tandis que celui des demandes avec interruption de travail ne diminue pas autant. Normalement, une demande avec interruption de travail exige plus de temps et de ressources qu'une demande sans interruption de travail.

Types des demandes

Compte tenu de la hausse des cas de COVID-19 en Ontario en avril et en mai, la WSIB a enregistré plus de demandes connexes. En avril et en mai, les demandes pour COVID-19 représentaient près de la moitié (47 %) des demandes avec interruption de travail de l'annexe 1. Nous avons enregistré plus de 150 demandes pour COVID-19 par jour pendant les jours de pointe de la mi-avril à la mi-mai. En juillet, le nombre de demandes reçues pour la COVID-19 avait baissé et correspondait à environ 40 demandes par jour en moyenne. Au total, nous avons enregistré 21 décès par suite d'une exposition à la COVID-19 au travail à la fin du mois de juillet.

Nous avons reçu un grand nombre des demandes pour COVID-19 du secteur de la santé. Alors que la pandémie évoluait, nous avons aussi commencé à constater l'augmentation des demandes du secteur agricole. Nous avons reçu approximativement deux fois plus de demandes pour COVID-19 de femmes que d'hommes. En raison de la pandémie, nous avons constaté une diminution disproportionnée des demandes parmi les jeunes et les petites entreprises les plus durement touchées par les restrictions de l'activité économique. Depuis, le volume des demandes chez les jeunes est revenu à un niveau plus proche de celui d'avant la pandémie. Nous prévoyons que toute future vague de COVID-19 et toute fermeture connexe auront un nouvel impact sur le volume et les types de demandes reçues.

Nombre des demandes

En raison de la pandémie et de la réduction de l'activité économique, nous enregistrons temporairement moins de demandes. L'accès aux soins de santé (p. ex. : report des interventions chirurgicales non urgentes) et les possibilités de retour au travail ont aussi été temporairement perturbés dans certains cas. Cependant, l'effet global sur la durée des demandes semble minime jusqu'ici. Au pic pandémique fin avril, notre inventaire de demandes de courte durée (moins d'un an) était moins important en raison de la baisse des volumes de demandes, alors que celui des demandes de plus longues durées (plus de deux ans) avait grossi, conformément aux projections pré-pandémie.

Télétravail

Après un passage rapide mi-mars à un modèle de télétravail, nous avons pu maintenir nos niveaux de service et continuer d'aider les personnes qui ont besoin de nous. En fait, grâce à la diminution des demandes, la WSIB a pu éliminer certains de ses arriérés de service pré-pandémie et améliorer l'expérience de la clientèle. Pour assurer la sécurité de ses employés et celle de ses intervenants, la WSIB maintient ses bureaux fermés.

La pandémie mondiale a montré que la WSIB pouvait fournir des services à distance. Nos employés travaillent à la maison, mais il nous reste encore beaucoup de choses à examiner avec soin pour nous assurer de travailler aussi efficacement que possible. Actuellement, nous planifions le retour de notre personnel dans nos bureaux.

Programme d'aide financière pour les entreprises

Fin mars, nous avons offert aux entreprises l'occasion de différer la déclaration et le paiement de leurs primes d'un maximum de six mois pour leur permettre d'alléger leur fardeau financier compte tenu des répercussions de la COVID-19. Nous avons permis à toutes les entreprises de l'annexe 1 de reporter la déclaration et le paiement de leurs primes et, aux entreprises de l'annexe 2, de repousser leurs échéances de paiement. Au cours des six mois, nous n'avons ni porté d'intérêts ni facturé de pénalités pour report de paiement. Nous estimons à près de 39 millions de dollars le coût des intérêts et pénalités perdus pour le régime. La baisse du produit tiré des primes a aussi fait que la WSIB a dû surveiller ses flux de trésorerie de très près pour s'assurer de disposer de suffisamment de fonds pour payer les prestations. Alors que nous exigeons que les entreprises déclarent leurs primes différées d'ici la fin d'octobre, elles ont jusqu'à janvier 2021 avant de commencer à rembourser les montants reportés.

Produit tiré des primes

Les primes payées par les entreprises de l'annexe 1 dépendent du nombre d'heures qui y sont travaillées. Ainsi, les fermetures ont causé la baisse du produit tiré des primes. Compte tenu des reports de primes susmentionnés, nous ne connaissons pas toute l'ampleur de la diminution du produit tiré des primes avant l'automne, après la reprise de la déclaration et du paiement des primes. Notre hypothèse actuelle est que, en 2020, les gains assurables seront de 5,6 % inférieurs à ceux de 2019 à cause de l'arrêt économique.

Rendement des placements

L'importante volatilité du marché au T1 2020 est attribuable à la pandémie mondiale, à la rapide détérioration subséquente des perspectives économiques et aux réponses gouvernementales annoncées. Au T1, la caisse d'assurance a enregistré un rendement net de -9,4 %. Au T2, les marchés se sont quelque peu redressés. À la fin du trimestre, les rendements cumulatifs annuels nets s'établissaient à -3,4 %.

Les rendements à long terme cadraient bien avec l'objectif fixé. À la fin du T2, les rendements nets sur 10 ans étaient de 7,3 %, tandis que ceux sur 15 ans étaient de 5,7 %. Notre stratégie de placement à long terme vise un rendement de 5 % au cours des 15 prochaines années. Même si historiquement les rendements à long terme étaient supérieurs à cette cible au cours de certaines périodes, les rendements du marché des capitaux devraient être inférieurs dans l'avenir et les rendements à court terme (trois et cinq ans) devraient se situer autour de la cible de 5 %. Ce revenu de placements, stratégiquement combiné avec un niveau de primes raisonnables en vue de financer le régime de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail, assure la disponibilité des prestations, la solidité de l'administration du régime et le maintien d'un ratio de suffisance de plus de 100 % aux fins de la stabilité financière.

Charges administratives

Nous prenons d'autres mesures pour limiter les charges en 2020 et en 2021. Nous avons réduit nos charges administratives budgétisées en 2020. Nos efforts de l'an dernier pour augmenter nos services numériques facilitent les interactions avec notre organisme, mais ils nous aident également à rationaliser nos processus internes et à réduire les coûts.

La transition organisationnelle vers un modèle de télétravail a permis de réaliser de petites économies en matière de charges administratives (p. ex. : réduction du nettoyage et de la sécurité à nos bureaux) et n'a engendré que très peu de nouvelles dépenses.

Autres développements

Nouveau modèle d'établissement des taux de prime

Début 2020, nous sommes passés à notre nouveau modèle d'établissement des taux de prime, lequel change la façon de classer les entreprises, accroît l'équité et augmente la transparence dans la manière dont les taux de prime sont établis et rajustés. Voici sur quoi nous basons maintenant les taux : le taux moyen de chaque catégorie d'industrie en fonction de son profil de risque, et les résultats de chaque entreprise en matière d'indemnisation et de risque par rapport à ceux des autres entreprises de sa catégorie. Ce nouveau modèle récompense les industries d'une catégorie, et les entreprises au niveau de leur propre taux lorsqu'elles ont de bons résultats en matière de santé et de sécurité, en leur offrant des taux de prime plus bas. Ainsi, il encourage les investissements dans la sécurité au travail.

Nous traitons les demandes pour COVID-19 de manière exceptionnelle, compte tenu de la situation mondiale sans précédent et du fait que la responsabilité collective est un principe fondamental du régime d'indemnisation des travailleurs. Nous n'imputerons pas les coûts des demandes pour COVID-19 à l'entreprise ou à la catégorie. Au lieu de ça, nous les attribuerons à toute l'annexe.

Publication du rapport Demers sur les maladies professionnelles

Nous appliquons les recommandations et le cadre du rapport Demers, un rapport sur les maladies professionnelles publié en juillet 2020 et demandé par le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences. Nous avons hâte de travailler avec le Ministère et nos partenaires du système pour répondre aux recommandations du rapport. Les recommandations comprenaient l'élargissement de la liste des présomptions à l'égard des cancers professionnels. Un tel changement signifie que nous devons éventuellement revoir à la hausse les fonds mis en réserve pour les demandes de prestations pour maladies professionnelles, ce qui pourrait impacter les taux de prime ou le niveau de financement.

L'étude indépendante à l'origine du rapport s'est penchée sur la façon d'utiliser les preuves scientifiques en vue d'établir le caractère professionnel d'une demande pour cancer et sur les principes scientifiques contribuant le mieux à l'élaboration d'une politique sur les maladies professionnelles. Elle s'est aussi intéressée aux meilleures pratiques des autres territoires ou provinces qui pourraient être efficaces en Ontario. Ce rapport arrive à point étant donné que nous avons effectué plusieurs examens d'anciennes demandes pour maladies professionnelles au cours des dernières années : un examen d'anciennes demandes de Peterborough, achevé en août 2018, et un examen d'anciennes demandes de travailleurs de l'industrie du caoutchouc de la région de Kitchener-Waterloo, terminé en octobre 2019. Suite à la publication d'un rapport liant la maladie de Parkinson et la poudre McIntyre, nous examinons actuellement les demandes de mineurs exposés à cette dernière.

Augmentation des services en ligne

Étant donné que beaucoup plus de gens télétravaillent et que les bureaux de la WSIB sont fermés au public, le besoin de nouveaux services numériques est plus pressant que jamais. L'an dernier, nous avons fait des progrès considérables en augmentant nos services numériques en vue de faciliter les interactions avec notre organisme. En raison de la pandémie, nous avons accéléré de six semaines nos projets de services en ligne supplémentaires afin de les offrir plus tôt aux intervenants et de contribuer à la planification de la continuité.

Plus récemment, nous avons permis aux requérants de consulter en ligne les détails de leurs demandes ou de nous envoyer un courriel pour se renseigner sur un dossier, outre la possibilité de téléverser des documents reliés aux demandes de prestations. Nous avons déployé ce service durant l'été. De plus, les entreprises peuvent désormais, en ligne, déclarer et payer leurs primes, trouver ou obtenir un certificat de décharge, téléverser des documents reliés aux demandes de prestations, ou encore, utiliser Boussole pour analyser leurs taux ou les coûts des demandes passées. Nous sommes déterminés à investir encore plus dans nos services numériques pour répondre aux besoins de nos intervenants.

Programme Excellence en santé et sécurité

En novembre dernier, nous avons lancé notre programme Excellence en santé et sécurité, une nouvelle initiative visant à renforcer la sécurité des lieux de travail de l'Ontario. Notre nouveau programme fournit une feuille de route aux entreprises de l'Ontario pour élaborer des systèmes de santé et sécurité basés sur les meilleures pratiques. De plus, il rend la santé et la sécurité accessibles aux entreprises de toute taille.

Certaines entreprises peuvent chercher à mettre en place un nouveau système, tandis que d'autres veulent améliorer ce qui l'est déjà. Notre programme Excellence en santé et sécurité

est adaptable aux besoins de chaque entreprise pour aider à optimiser les résultats et la culture en matière de santé et de sécurité. Le programme, qui comporte 36 sujets, permet aux entreprises d'apprendre et d'améliorer leurs systèmes de santé et sécurité à leur rythme ainsi que d'obtenir des rabais et d'autres reconnaissances au fur et à mesure de leur cheminement.

Compte tenu de la COVID-19, nous avons adapté le programme de manière à aider les entreprises à continuer à faire face à la pandémie, et ce, de manière sécuritaire. Cinq des 36 sujets du programme traitent des priorités immédiates liées à la pandémie et peuvent aider les entreprises à reprendre leurs activités et à rester ouvertes en toute sécurité. Nous avons autorisé les entreprises participantes disposant déjà d'un plan d'action approuvé à passer à des sujets traitant des impacts de la COVID-19.

À la fin du T2, le programme Excellence en santé et sécurité comptait près de 1 700 employeurs membres. Ces employeurs représentaient toute la gamme des secteurs d'industrie couverts par la WSIB. Les employeurs participants font part d'une expérience positive vis-à-vis des programmes de santé et de sécurité de la WSIB, 89 % d'entre eux s'en étant dit satisfaits à la fin de 2019.

Notre rendement

Rendement financier

En 2019, nous avons renforcé notre situation financière, laquelle demeure solide en 2020 malgré les défis de la COVID-19.

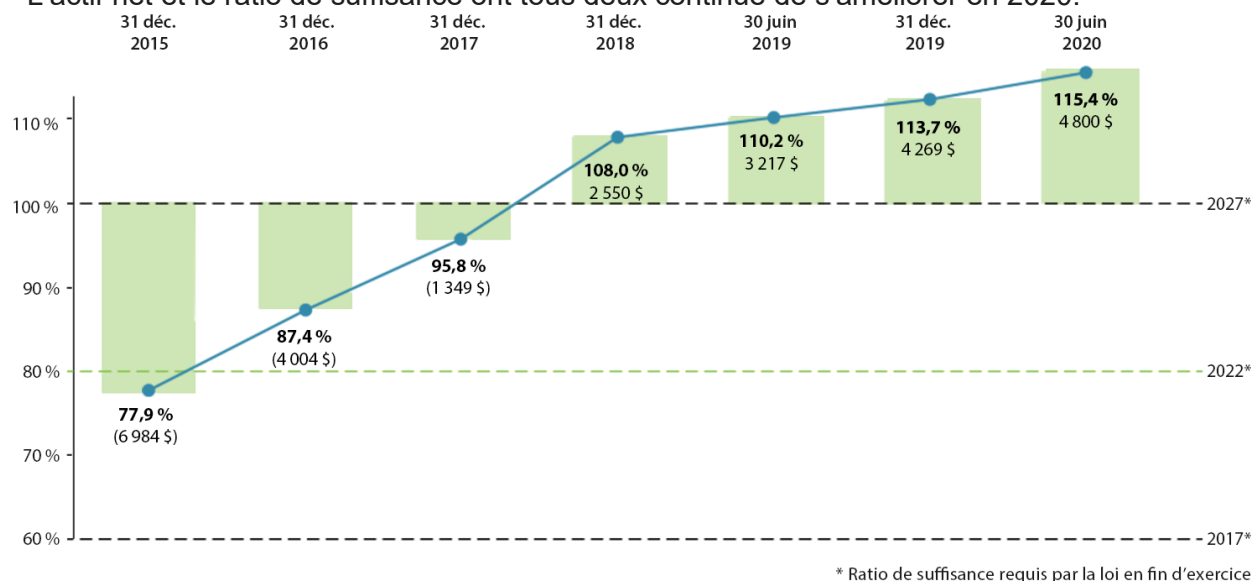
- Jusqu'ici en 2020¹, le produit tiré des primes s'établit à 1 408 M\$, soit 12 % en deçà de la prévision budgétaire. Ce résultat n'est pas surprenant puisque fin mars, nous avons permis à toutes les entreprises de différer la déclaration et le paiement de leurs primes. Nous nous ferons une idée plus précise de l'impact de la COVID-19 sur les gains assurables et le produit tiré des primes, après que les entreprises recommenceront à déclarer et à payer leurs primes cet automne. Notre hypothèse actuelle est que, cet exercice, le produit tiré des primes sera de 8,2 % inférieur à la prévision budgétaire.
- Nos paiements d'indemnisation (1 253 M\$) et charges administratives totales (481 M\$) cadrent bien avec le budget depuis le début de l'année. Nos paiements d'indemnisation sont de 5 M\$ inférieurs à ceux de l'année dernière en raison de la baisse du coût des soins de santé en 2020, laquelle est attribuable à la baisse du volume des demandes et à celle de la fréquence d'accès aux services, en raison de la limitation de l'activité économique par les restrictions covidienues.
- L'exercice 2019 s'est avéré positif pour notre portefeuille de placements, qui a généré un rendement net de 12,1 %. Compte tenu du choc économique mondial causé par la COVID-19 et des défis posés par les marchés financiers en 2020, le cumul annuel net au T2 du rendement des placements a continué d'être négatif, s'établissant à -3,4 %. De 5,7 % à la fin du T2, notre rendement d'investissement à long terme (sur 15 ans) demeure largement à l'intérieur de notre fourchette cible de 3,9 à 6,6 %.

Nous incluons une analyse des importants facteurs de risque qui touchent les activités de la WSIB dans le rapport de gestion du *Rapport annuel 2019*. La WSIB estime que les risques importants décrits dans ce rapport n'ont pas considérablement changé.

¹ Le rendement 2020 est cumulatif jusqu'au T2, sauf indication contraire.

Illustration 1 : Actif net selon le ratio de suffisance (M\$) et ratios de suffisance

L'actif net et le ratio de suffisance ont tous deux continué de s'améliorer en 2020.



Rendement opérationnel

Les exercices 2018 et 2019 ont été difficiles pour la WSIB sur le plan du rendement opérationnel. L'augmentation du volume des demandes, combinée à celle des durées, a fait augmenter l'inventaire des demandes et les coûts d'indemnisation.

En 2020, la WSIB fait un certain nombre de changements visant à stabiliser son rendement opérationnel et à améliorer les résultats des requérants. Nos équipes ont profité de la baisse du volume des demandes reçues dans les premiers jours de la pandémie pour se concentrer sur la réduction ou l'élimination de certains inventaires afin d'améliorer le niveau de service.

Nous travaillons étroitement avec les personnes blessées ainsi que leurs employeurs et fournisseurs afin d'être mieux à même de faciliter les activités de rétablissement et de retour au travail durant la pandémie. Nous saisissons mieux le véritable impact de la COVID-19 sur les résultats opérationnels dans les mois à venir après la relance de l'économie et les éventuelles limitations connexes pour réduire le risque de futures vagues du virus.

- Les durées des demandes ont augmenté, ce qui signifie que les personnes ayant présenté des demandes ont besoin de prestations pendant plus longtemps en moyenne. Par exemple, le pourcentage de la durée de trois mois s'établissait à 15,5 % à la fin du T2, contre 14,2 % au même moment l'année dernière. L'augmentation actuelle s'inscrit dans une tendance ayant débuté en 2016. Le pourcentage de la durée de 12 mois est resté relativement stable, s'établissant à 5,9 %, contre 5,8 % l'année dernière. Pour l'instant, la COVID-19 semble légèrement impacter les demandes de courtes durées.
- De plus, le pourcentage des personnes retournant au travail sans perte de salaire est resté relativement stable, à 88,3 %, contre 89,0 % à la fin du T2 de l'année dernière (annexe 1). Même si la COVID-19 a fait fermer des entreprises ou réduit les heures ouvrables de certaines, l'impact sur les durées plus longues semble également léger pour le moment.

- Le nombre de demandes immobilisées cadre avec la cible de 2020. Jusqu'ici cette année, nous avons immobilisé 549 demandes, la cible étant de 653. Cependant, ce résultat est supérieur à celui de l'an dernier (537 demandes immobilisées).
- Nous continuons à rendre rapidement des décisions d'admissibilité. Par rapport à un objectif de 91 %, 96 % des demandes ont fait l'objet d'une décision dans les dix jours depuis le début de l'année, dans une période comprenant un processus décisionnel lié à la COVID-19.

Taux de financement et trajectoire

Chaque année depuis l'*Énoncé économique 2015*, nous avons communiqué une trajectoire financière pour illustrer notre délai estimatif d'élimination du passif non provisionné et ce qui se passerait après, conformément aux exigences législatives. En 2020, l'Ontario a connu le type de choc économique auquel nous espérons être préparés en éliminant le passif non financé et en maintenant un surplus. Bien que nous ne connaissions pas encore l'échéancier et le type de la reprise économique, le fait de nous trouver dans une position financière solide à l'arrivée de la pandémie nous permet de maintenir un financement intégral. Et nous restons bien placés pour satisfaire à l'exigence législative d'être entièrement financés en 2027. Ainsi, l'Ontario peut être assuré que les prestations resteront offertes aux personnes qui en ont et en auront besoin, le régime est paré contre les ralentissements économiques et les entreprises peuvent compter sur des taux de prime stables.

À la WSIB, nous calculons nos niveaux de financement estimatifs selon deux scénarios différents : un scénario de *référence* et un scénario *adverse*. Ces scénarios diffèrent dans leurs hypothèses sur les gains assurables, lesquels constituent la base de notre produit tiré des primes, et sur les rendements de notre portefeuille de placements. Nous décrivons ces différences ci-dessous.

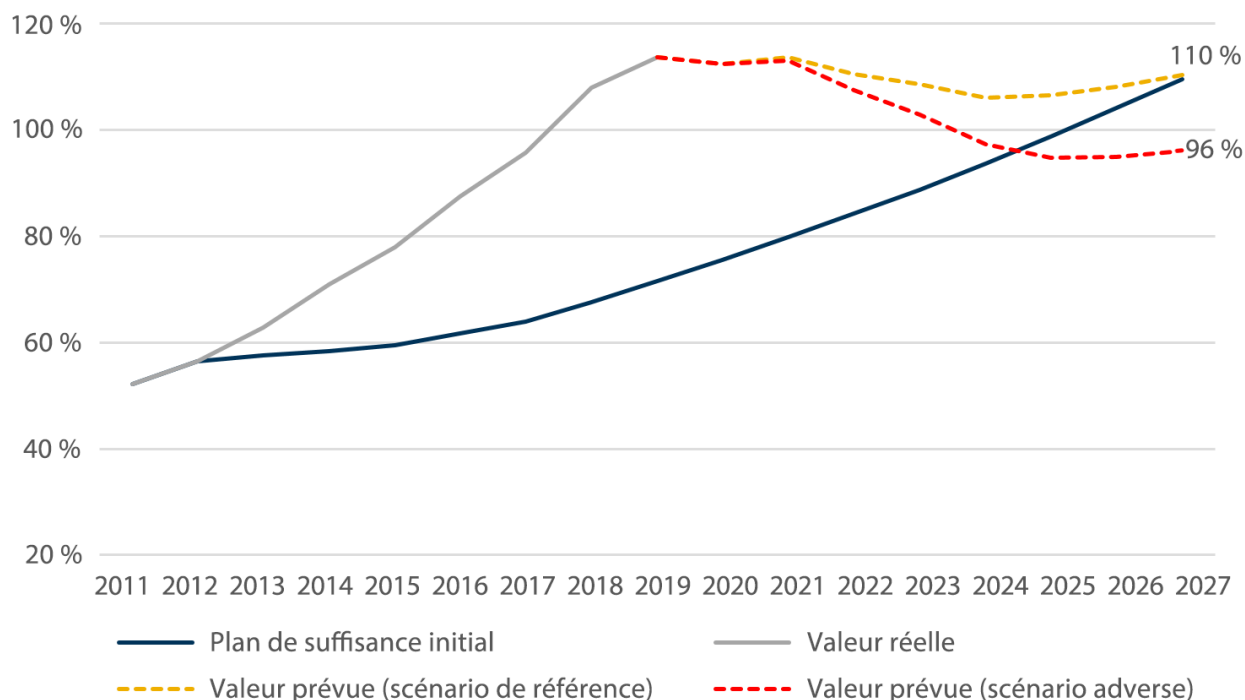
Dans les deux scénarios, nous présumons que le taux de prime moyen à partir de 2021 sera de 1,37 \$, comme en 2020. Les scénarios partent tous deux du principe qu'aucune nouvelle augmentation de prestations ne sera prévue par la loi. Si le gouvernement s'engage à augmenter les prestations, nos charges augmenteront, et nos niveaux de financement et taux de prime pourraient en subir les conséquences.

Scénario de référence : L'Ontario, comme une grande partie du reste du monde, a subi un important choc économique en 2020 à cause de la pandémie et des restrictions de l'activité économique. Selon notre scénario de référence, nous supposons que les gains assurables enregistreraient une baisse sans précédent de 10 % cette année. Nous présumons aussi que notre portefeuille de placements subirait une perte considérable, de 9 %. Cependant, après 2020, nous partons du principe qu'il se produirait une reprise graduelle et qu'aucun nouveau choc ni aucune nouvelle baisse n'aurait lieu au cours de la période indiquée.

Scénario adverse : Outre les prévisions de baisse des gains assurables et de perte d'investissement en 2020 selon le scénario de référence, le scénario adverse suppose un deuxième choc économique en 2021, lequel pourrait être attribuable à un échec mondial à contenir adéquatement la première vague de COVID-19 ou de nouvelles. En 2021, le deuxième choc ferait que les gains assurables enregistreraient une *nouvelle* baisse de 10 % et les placements subiraient une nouvelle perte de 9 %.

Plan de suffisance initial : Voici les prévisions de notre tout premier plan de suffisance, en 2013, afin de créer un contexte historique.

Illustration 2 : Projections du ratio de suffisance



D'après le scénario de référence dans le graphique ci-dessus, même si nous supposons que l'impact du choc économique que nous subissons serait considérable, nous maintenons notre financement intégral en 2020 et chaque année jusqu'en 2027, lorsque la loi exige notre financement d'au moins 100 %. À son niveau le plus bas en 2024, le ratio de suffisance demeure supérieur à 106 %.

Nous constatons cependant que dans le scénario adverse, avec d'importantes pertes de produit en 2020 et en 2021 ainsi qu'une reprise seulement après 2022, notre financement ne serait pas intégral en 2027 si toutes les autres hypothèses se vérifiaient et sans autre intervention. Notre ratio de suffisance passerait sous la barre des 100 % en 2024, atteindrait son niveau le plus bas en 2025 et serait d'environ 96,1 % en 2027. Nous estimons ce scénario adverse improbable, mais le communiquons quand même en vue de donner une idée des risques dans ces conditions.

Nous avons aussi mis trois autres scénarios adverses à l'essai. Chacun a engendré un ratio de suffisance plus élevé (meilleur) que le scénario adverse présenté ci-dessus. Au lieu de se produire en 2021 comme ci-dessus, le deuxième choc économique aurait lieu en 2024, en 2025 ou en 2027, selon les autres scénarios. Lorsque le choc se produit en 2025 ou en 2027, le ratio de suffisance reste supérieur à 100 % pendant toute la période examinée (jusqu'en 2032).

Nous nous sommes basés sur les hypothèses du tableau ci-dessous pour estimer les trajectoires de financement ci-dessous.

Illustration 3 : Hypothèses pour les trajectoires estimatives

Produits	Notes* 1	Plan de suffisance initial de 2013	Scénario de référence 2020	Scénario adverse 2020
Taux de prime moyen		2,46 \$	1,37 \$ en 2020 et par la suite (comprend une marge de rajustement des revenus ²)	Identique au scénario de référence
Gains assurables		3,0 % de croissance	-10 % de croissance en 2020, 0 % en 2021, 1,5 % en 2022 et 3,0 % par la suite	-10 % de croissance en 2020, -10 % en 2021, 0 % en 2022, 1,5 % en 2023 et 3,0 % par la suite
Rendement des placements (net)		3,5 % jusqu'en 2017 5,5 % par la suite	-8,66 % en 2020, 0 % en 2021, 2,5 % en 2022 et 5 % par la suite	-8,66 % en 2020, -8,66 % en 2021, 0 % en 2022, 2,5 % en 2023 et 5 % par la suite
Coûts d'indemnisation	2			
Coût des nouvelles demandes		1,10 \$	0,77 \$ en 2020 et par la suite	Identique au scénario de référence
Protection		Aucun changement	Tient compte de la protection pour stress chronique relié au travail, des dispositions législatives présomptives liées à l'ÉSPT, des dispositions législatives présomptives liées au cancer et du taux d'indexation partielle.	Identique au scénario de référence
Taux d'indexation des prestations de soins de santé		4,5 %	4,0 %	Identique au scénario de référence
Durée des demandes de prestations		Aucune amélioration	Hypothèse à l'égard du retour au travail actualisée en fin d'exercice 2019	Identique au scénario de référence
Charges administratives	3			
		Stables à 800 M\$, puis 2 % d'augmentation par la suite	Stables à 1,0 G\$ annuellement pendant les cinq prochaines années, puis 2 % d'augmentation par la suite (hors amortissement)	Identique au scénario de référence

*L'annexe fournit plus de détails sur ces hypothèses et la façon dont elles ont changé comparativement au plan de suffisance initial.

² Rajustement des revenus : Bien que nous ayons utilisé les meilleures données disponibles pour classer les employeurs selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) en 2019, certaines entreprises sont susceptibles de contester leur classification selon le SCIAN afin de réduire leurs taux prévus. Nous pourrions réduire leurs taux prévus si la demande est justifiée. Par conséquent, un examen à l'initiative de l'employeur réduira le montant des primes réellement reçues. Les taux 2021 comprennent une éventualité pour couvrir le coût potentiel de ces rajustements de revenus.

Perspective quant aux taux de prime

En 2021, le taux de prime moyen des entreprises continuera d'être 1,37 \$, comme en 2020. Notre position excédentaire début 2020 nous a protégés contre toute nécessité d'augmenter les taux pour couvrir les coûts des demandes pour COVID-19, la perte de produit prévue en 2020 et les reports de paiement des primes.

En 2021, la WSIB s'est engagée à maintenir les taux de prime aux niveaux 2020 pour chaque entreprise. Elle n'appliquera aucune augmentation ni aucune baisse au taux de chaque entreprise déjà inscrite.

Nous augmentons le nombre de catégories, qui passe de 34 en 2020 à 35 en 2021, vu que nous divisons la catégorie Construction de bâtiments en deux sous-catégories, Construction résidentielle et Construction non résidentielle.

Illustration 4 : Taux de prime 2021 par catégorie

Catégorie	Description de la catégorie	Taux de prime 2021 (Identiques aux taux de base 2020)
A	Agriculture	2,88 \$
B	Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	2,62 \$
C	Services publics	0,82 \$
D1	Services d'enseignement	0,34 \$
D2	Administration publique	3,50 \$
D3	Hôpitaux	0,87 \$
E1	Alimentation, textiles et fabrication connexe	1,41 \$
E2	Fabrication de produits minéraux non métalliques	2,15 \$
E3	Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques	1,21 \$
E4	Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles	1,92 \$
E5	Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication	1,27 \$
E6	Fabrication de produits informatiques et électroniques	0,28 \$
F1	Transports ferroviaire, par eau, par camion et services postaux	4,27 \$

F2	Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage	1,68 \$
G1	Construction résidentielle	2,30 \$
G2	Construction d'infrastructures	2,31 \$
G3	Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction	4,45 \$
G4	Équipements techniques, construction	1,84 \$
G5	Métiers spécialisés, construction	2,47 \$
G6*	Construction non résidentielle	2,30 \$
H1	Produits pétroliers et alimentaires, véhicules automobiles et produits divers, gros	1,76 \$
H2	Articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machines, gros	0,82 \$
I1	Véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation, détail	1,35 \$
I2	Meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires, détail	0,81 \$
I3	Produits électroniques, appareils et produits de santé et de soins personnels, détail	0,34 \$
I4	Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés	0,93 \$
J	Industrie de l'information et industrie culturelle	0,36 \$
K	Finances, gestion et location	0,90 \$
L	Services professionnels, scientifiques et techniques	0,31 \$
M	Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et terrains récréatifs	1,67 \$
N1	Soins de santé ambulatoires	1,36 \$
N2	Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	2,02 \$
N3	Assistance sociale	1,22 \$
O	Loisirs et hôtellerie	1,05 \$
P	Autres services	1,51 \$

* En 2020, les catégories G6 et G1 formaient une seule catégorie.

L'impact de la WSIB

En travaillant avec nos partenaires afin de prévenir les lésions et les maladies professionnelles et en favorisant un retour au travail rapide et sécuritaire lorsque celles-ci surviennent, nous améliorons la vie des gens de la province.

Le fait de fournir des services, financés par des primes, d'une manière responsable sur le plan financier assortie de l'obligation de rendre des comptes constitue une autre source importante de valeur publique pour la population ontarienne. Plus nous sommes efficaces, plus nous pouvons utiliser nos ressources directement pour aider les personnes atteintes de lésions ou de maladies professionnelles, et plus nous pouvons les aider à se rétablir et à retourner au travail.

Les réductions apportées aux taux de prime de la WSIB entre 2016 et 2020 se sont traduites par un taux de prime moyen 47 % plus bas. Grâce à la réduction du taux de prime moyen depuis 2016 et à son maintien à un niveau bas en 2021, l'argent qui aurait servi à financer le régime d'indemnisation des travailleurs reste désormais dans l'économie. La baisse depuis 2019 signifie à elle seule que la somme de 600 M\$ reste dans l'économie en 2021. Les entreprises ont plus que jamais besoin de ces fonds pour faciliter leur reprise, leur réouverture sécuritaire et, à terme, de nouveaux investissements dans l'emploi et la croissance.

Grâce à l'élimination du passif non provisionné et au maintien d'une position excédentaire, le régime d'indemnisation des travailleurs de l'Ontario est bien paré contre la crise économique actuelle. Les prestations sont et continueront d'être offertes aux personnes qui en ont besoin. Forts de notre solide situation financière, nous pouvons contribuer à l'effort d'aide financière aux entreprises déployé par le gouvernement provincial en réponse à la COVID-19, notamment en permettant de reporter de six mois un produit tiré des primes admissibles estimé à 1,4 G\$.

À propos de la WSIB

Lorsqu'une lésion ou une maladie survient au travail, nous réagissons rapidement pour fournir des prestations pour perte de salaire, une protection médicale et de l'aide en vue d'un retour au travail. Nous protégeons cinq millions de personnes dans environ 324 000 lieux de travail en Ontario. Nous contribuons aussi à la promotion de la santé et de la sécurité en milieu de travail dans le but d'un jour éliminer toute lésion ou maladie professionnelle. La WSIB est financée par les primes des employeurs.

La WSIB :

- place plus de 30 G\$ en réserve afin de couvrir ses 30 G\$ de passif, de verser des prestations pour les lésions qui sont survenues et d'assurer la disponibilité des prestations et du soutien qui seront nécessaires dans les années à venir,
- a enregistré plus de 250 000 demandes en 2019,
- a versé 3 G\$ de prestations aux personnes blessées au travail ou atteintes d'une maladie professionnelle en 2019,
- joue un rôle actif dans la promotion de la santé et sécurité au travail, étant donné qu'elle appuie le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences et le directeur général de la prévention en travaillant de concert avec eux. Les efforts de prévention de la WSIB sont consolidés dans son nouveau programme Excellence en santé et sécurité.

Annexe : Exigences liées à la mise à jour du plan de suffisance

La *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la « LSPAAT » ou *Loi*) de l'Ontario exige que la WSIB maintienne une caisse d'assurance dont les fonds suffisent à remplir ses obligations aux termes de la LSPAAT ainsi qu'à verser des prestations aux personnes blessées au travail et à leur famille, au besoin. La WSIB impose des primes aux entreprises de l'Ontario qui servent à acquitter le versement des prestations aux personnes blessées.

Règlements applicables au ratio de suffisance et au plan de suffisance

Le *Règlement de l'Ontario 141/12*, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, exige que la WSIB atteigne les ratios de suffisance prescrits d'ici les dates suivantes :

- 60 pour cent le 31 décembre 2017 ou avant cette date.
- 80 pour cent le 31 décembre 2022 ou avant cette date.
- 100 pour cent le 31 décembre 2027 ou avant cette date.

Comme l'exige le *Règlement de l'Ontario 141/12*, nous calculons notre ratio de suffisance en divisant la valeur de l'actif, mesurée conformément aux principes comptables reconnus, par la valeur totale du passif, telle qu'elle a été déterminée par les méthodes acceptées pour les évaluations actuarielles. Cependant, les règlements ne permettent pas l'évaluation actuarielle des actifs d'investissement aux fins du calcul du ratio de suffisance.

Le *Règlement de l'Ontario 338/13*, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014, exige que WSIB évalue tant son actif que son passif par l'entremise d'évaluations actuarielles conformes aux pratiques admises pour les évaluations à long terme. Nous amortissons les résultats d'investissement qui diffèrent de notre taux de rendement net prévu à long terme selon la méthode d'amortissement linéaire sur une période de cinq ans, ce qui permet de modérer l'effet de la volatilité du marché d'investissement sur nos résultats financiers. Pour tenir compte de la méthode du *Règlement de l'Ontario 338/13*, nous avons recalculé notre ratio de suffisance rétrospectivement au 1^{er} janvier 2013, date à laquelle nous avons commencé à le déclarer.

La WSIB déclare le ratio de suffisance conformément à ces deux règlements (les « règlements de suffisance »).

Méthode de calcul du ratio de suffisance

Les règlements de suffisance permettent l'évaluation actuarielle des actifs d'investissement aux fins du calcul du ratio de suffisance et autorisent la WSIB à amortir sur une période de cinq ans les gains et pertes de placement qui diffèrent du taux de rendement net prévu à long terme. Actuellement, la WSIB s'attend à ce que le taux de rendement net prévu à long terme à l'égard des placements soit de 5 %. L'amortissement linéaire sur une période de cinq ans des gains et des pertes de placement qui diffèrent du taux de rendement net prévu à long terme est conforme aux directives énoncées dans la *Loi sur les régimes de*

retraite (Ontario) et reflète les pratiques d'un grand nombre de grands régimes de retraite en Ontario.

L'état de suffisance de la WSIB vise à présenter trimestriellement le ratio de suffisance aux intervenants. Il rapproche l'état consolidé de la situation financière préparé selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et l'actif et le passif aux fins du calcul du ratio de suffisance. La base détaillée de la mesure aux fins du calcul du ratio de suffisance aux termes des règlements de suffisance est décrite ci-dessous.

Actif

Aux fins du calcul du ratio de suffisance, l'actif de la WSIB correspond au total de ses actifs consolidés moins les intérêts de tiers dans ces actifs, comme l'indique le solde des participations ne donnant pas le contrôle (y compris les actifs du régime de retraite des employés de la WSIB) sur une base amortie. Les actifs d'investissement servant à calculer le ratio de suffisance sont rajustés en fonction des gains et des pertes d'investissement qui s'écartent du rendement net prévu des placements de la WSIB. Ces gains ou ces pertes sont amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans, ce qui sert à modérer l'effet de la volatilité du marché. Après cinq ans, les gains ou les pertes d'investissement de la période courante sont entièrement admis dans la valeur de l'actif.

Le solde non amorti actuel qui représente la perte cumulative des placements en deçà du rendement prévu à long terme depuis 2013 s'établissait à 686 M\$ au 30 juin 2020 (2019 : gains de placement de 1 686 M\$). Ce solde fluctuera en fonction du revenu de placement réel de la WSIB comparé à la prévision de 5 % par an, et il sera amorti au cours de la période d'amortissement restante dans le produit futur et l'actif net selon le ratio de suffisance.

Passif

Le passif inclus dans le ratio de suffisance est calculé comme étant le total des passifs présentés dans nos états financiers consolidés et est rajusté pour refléter les évaluations du passif au titre des régimes d'avantages du personnel sur la base de la continuité d'exploitation plutôt que sur la base du marché.

Selon la méthode de calcul du ratio de suffisance de la WSIB aux termes des règlements de suffisance, le ratio de suffisance s'établissait à 115,4 % au 30 juin 2020 (113,7 % en 2019), soit un surplus de financement de 4 781 M\$ (2019 : 4 269 M\$) selon le ratio de suffisance. Grâce à la composante des primes perçue en vue d'éliminer le PNP, à la continuité de nos résultats positifs en matière d'investissement et à celle de nos excellents résultats opérationnels, nos progrès vers l'atteinte d'un niveau de financement de 100 % ont été meilleurs que prévu.

Voici un rapprochement de l'actif net attribuable aux intervenants de la WSIB selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et la méthode de suffisance :

Illustration 5 : Rapprochement de l'actif net selon le ratio de suffisance

	30 juin 2020	31 mars 2020	31 déc. 2019	31 déc. 2018
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
Actif net attribuable aux intervenants de la WSIB selon les IFRS	2 301	1 349	4 588	1 484
Ajouter/(déduire) : Ajustements selon les règlements de suffisance :				
Variations dans l'évaluation du portefeuille de placements	686	2 313	(1 686)	423
Variations dans l'évaluation du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	1 996	1 106	1 283	694
Variations dans l'évaluation du portefeuille de placements attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(202)	(278)	84	(51)
Actif net attribuable aux intervenants de la WSIB selon le ratio de suffisance	4 781	4 490	4 269	2 550
Ratio de suffisance	115,4 %	114,3 %	113,7 %	108,0 %

Importants risques financiers et stratégies atténuantes

Nous incluons une analyse des importants facteurs de risque qui touchent les activités de la WSIB dans le rapport de gestion du *Rapport annuel 2019*. La WSIB estime que les risques importants décrits dans ce rapport n'ont pas considérablement changé.

Notes sur les hypothèses pour les trajectoires estimatives (illustration 6)

La WSIB a apporté les changements suivants aux importantes hypothèses pour 2020 afin de tenir compte de ses résultats et de sa perspective à long terme résumés ci-dessous.

1. Produits

Produit tiré des primes

- Nous avons supposé que le taux de prime moyen serait de 1,37 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables à partir de 2021, comme en 2020. Il s'agit d'une diminution importante par rapport au plan de suffisance initial, qui faisait état d'un taux de prime moyen de 2,46 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale.
- Nous avons supposé que les gains assurables enregistreraient une baisse de 10,0 % en 2020, une baisse de 0 % en 2021 et une augmentation de 1,5 % en 2022 (combinaison de la croissance des salaires et de l'emploi). Dans le scénario adverse, nous prévoyons un deuxième choc économique en 2021 à la suite duquel les gains assurables enregistreraient une nouvelle baisse de 10,0 % en 2021, de 0 % en 2022 et de 1,5 % en 2023. Ensuite, en 2024, ils retrouveraient une croissance normale annuelle de 3,0 %.

Rendement des placements (net)

- Nous avons supposé que les placements enregistreraient une perte de 8,66 % en 2020 et de 0 % en 2021. Ensuite, nous avons présumé que le rendement serait de 2,5 % en 2022 et de 5,0 % en 2023 et par la suite.
- Dans le scénario adverse, nous avons supposé qu'il y aurait une perte de placement de 8,66 % en 2020, une nouvelle perte de 8,66 % en 2021, une perte de 0 % la troisième année, un rendement de 2,5 % la quatrième année et un rendement positif de 5,0 % par la suite.

2. Coûts d'indemnisation

- Nous avons supposé que le coût des nouvelles demandes (CND) serait de 0,77 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables en 2020 et par la suite. Cette valeur est de 0,33 \$ inférieure à celle du plan de suffisance initial en raison des résultats d'indemnisation des dernières années, malgré l'augmentation découlant des modifications législatives en ce qui concerne les prestations pour stress chronique relié au travail, les prestations pour état de stress post-traumatique, l'indexation des prestations et les prestations liées aux cancers assujettis aux dispositions présomptives chez les pompiers.
- Nous avons supposé qu'il n'y aurait aucun changement dans la protection ni dans le niveau des prestations, à l'exception des changements liés au stress chronique relié au travail ou à l'état de stress post-traumatique, mentionnés ci-dessus et visant à tenir compte des récentes modifications législatives.
- Nous avons supposé que les coûts de soins de santé augmenteraient au rythme de 4,0 % par année. Il s'agit d'une baisse par rapport au pourcentage de 4,5 % figurant dans le plan de suffisance initial, car nous avons enregistré des résultats favorables à l'égard des coûts de soins de santé. De plus, nous prévoyons que de tels résultats continueront.
- Nous avons actualisé la durée des demandes à la fin de l'exercice 2019, compte tenu de l'actualisation de l'hypothèse actuarielle quant au retour au travail pour tenir compte des récents résultats.

3. Charges administratives

- Nous avons supposé que les charges administratives et autres charges monteraient à environ 1,0 G\$ et resteraient relativement stables au cours des cinq prochaines années, en raison de l'augmentation des coûts liés aux ressources et de la transformation de la technologie de l'information.
- Nous avons supposé que l'IPC augmenterait à raison de 2,0 % annuellement (hors amortissement), ce qui constitue un changement par rapport au pourcentage de 2,5 % dans le plan de suffisance initial. L'inflation demeure à un niveau stable et historiquement bas. Nous avons abaissé la cible d'inflation à long terme pour qu'elle cadre avec celle de la Banque du Canada.